

A) Etat des lieux :

La commune de Saint-Rémy-L'Honoré souhaite aménager une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 34 entre le carrefour de la RN10 sur le territoire de la commune des Essarts-Le-Roi et l'entrée d'agglomération de Saint Rémy-L'Honoré.

La configuration du site rural (peu urbanisé) entraîne des vitesses parfois non-respectées par les usagers de la RD 34, dont le trafic moyen journalier est supérieur à 4 000 véhicules.

A ce jour, de nombreux cyclistes et habitants sur la commune de Saint-Rémy-L'Honoré utilisent cet itinéraire (RD34), en longeant les accotements enherbés de part et d'autre de la chaussée pour se rendre à la gare des Essarts-Le-Roi implantée face au carrefour de la RN10.

En 2010, le Conseil Départemental des Yvelines a réalisé des études de faisabilité puis d'avant-projet dont l'objectif consistait à renforcer la structure de la RD34, aménager une piste cyclable bidirectionnelle de 3.00 m et un carrefour giratoire.

Ce projet estimé à 3 483 672 Euros/HT nécessitant des acquisitions foncières conséquentes (environ 42 000.00 m2) ne permettait pas de rentrer dans les budgets d'investissement du Département.

La commune de Saint-Rémy-L'Honoré a donc décidé avec le Conseil Départemental des Yvelines de porter cette opération sur la base de l'avant-projet initial, pour construire uniquement la piste cyclable bidirectionnelle, celle-ci ayant des intérêts fondamentaux au titre de la sécurité routière, de partage des espaces et de liaison pour les circulations douces.

B) Caractéristiques principaux de la piste cyclable :

- D'orientation Sud/Nord, la piste cyclable bidirectionnelle débutera au carrefour à feux de la RN10 sur le territoire de la commune d'Essart-Le-Roi sur le côté Ouest jusqu'à l'entrée de l'agglomération de Saint-Rémy-L'Honoré.
- Le découpage parcellaire est en cours de mise à jour, il permettra d'identifier les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement proprement dit. La procédure de ces acquisitions sera réalisée dans la foulée à l'amiable entre les communes de Saint Rémy-L'Honoré, des Essarts-Le-Roi et les propriétaires terriens concernés.
- Ce linéaire de la piste cyclable représente environ 3 300 m.
- L'accotement de la chaussée (RD 34) sera composé d'un fossé d'infiltration d'une largeur maximale de 1.50 m pour collecter les eaux pluviales et le cas échéant à l'arrière d'une haie végétalisée.
- La piste cyclable sera positionnée environ à 2.00 m de la rive existante de la chaussée avec une largeur utile de 3.00 m (marquage compris). Elle sera encoffrée par des bordures de type P1, cet espace pourra également être composé à l'arrière d'un fossé ou d'une noue d'infiltration suivant le profil en long de la piste.

Le profil en travers type annexé au présent dossier illustre l'aménagement.

C) Stationnement vélo :

Dans le cadre de ce projet cyclable, les communes de Saint-Rémy-L'Honoré et des Essarts-Le-Roi souhaiteraient implanter dans le périmètre de la gare ferroviaire des Essarts-Le-Roi un équipement permettant le stationnement de minimum 25 vélos.

D) Financement :

L'estimation de la piste cyclable et du stationnement vélo est de 1 380 000 Euros/HT comprenant :

- les frais de maîtrise d'œuvre,
- les acquisitions foncières,
- les travaux.

Les conditions de subventions possibles identifiées à ce jour sont les suivantes :

- Le Conseil Départemental des Yvelines.
- La Région Ile de France sur un plafond de subvention de 450.00 Euros/HT/ML avec un taux de subvention de 50%, sans les travaux d'assainissement et d'aménagements paysagers.
- La commune de Saint Rémy-L'Honoré assurera un financement maximum de 300 000.00 Euros/HT.

La répartition des coûts est la suivante :

AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE		
REPARTITION DES COÛTS	%	Montants €/ HT
1 - INGENIERIE		
MAITRISE D'ŒUVRE ET COORDINATION SPS	8%	100 000 €
SOUS TOTAL INGENIERIE HT.		100 000 €
2- TRAVAUX		
		Montants €/ HT
N°1 – TRAVAUX PREPARATOIRES (dont 96 000 Euros d'acquisition foncière)		172 250 €
N°2 – TERRASSEMENT		403 895 €
N°3 – ASSAINISSEMENT		163 680 €
N°4 – GENIE CIVIL		25 000 €
N°5 – AMENAGEMENT DE LA PISTE « STRUCTURE »		308 400 €
N°6 – AMENAGEMENT DE LA PISTE « REVETEMENT DE SURFACE EN ENROBE NOIR »		102 850 €
N°7 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS		15 000 €
N°8 – SIGNALISATION HORIZONTALE, VERTICALE, STATIONNEMENT DES VELOS		28 000 €
SOUS TOTAL TRAVAUX HT.		1 219 075 €
Aleas et Imprévus 5 %		61 000 €
MONTANT TOTAL HT.		1 380 075 €
Arrondi à		1 380 000 €